



n° 126 - 2021

Analyses et synthèses

Revalorisation 2020 des contrats d'assurance-vie et de capitalisation – engagements à dominante épargne et retraite individuelle



SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Le taux de revalorisation moyen des fonds euros des contrats individuels (y compris groupes ouverts) attribué par les organismes d'assurance aux polices d'assurance-vie et aux bons de capitalisation **est en baisse de 18 points de base à 1,28% en 2020 contre 1,46% en 2019** (net de prélèvements sur encours et avant prélèvements sociaux). La baisse du taux de revalorisation s'inscrit dans le contexte de diminution des revenus financiers des assureurs, directement lié à la persistance du niveau très bas des taux d'intérêt depuis plusieurs années.

Cette baisse du taux de revalorisation permet d'accroître la **provision pour participation aux bénéfices qui atteint désormais 5,1% des provisions d'assurance-vie** (contre 4,7% en 2019), soit l'équivalent d'environ 4 années pleines de revalorisation.

S'agissant des garanties octroyées, **le taux technique moyen** rattaché aux contrats d'assurance-vie individuels s'adapte à l'environnement de taux bas en **poursuivant sa tendance baissière pour s'établir à 0,39% en 2020 contre 0,41% en 2019**. Certains assureurs conservent toutefois dans leurs portefeuilles un stock d'anciens contrats à taux techniques élevés, susceptibles d'affecter significativement leurs résultats.

Enfin, **le taux de chargement de gestion des contrats payé par les assurés reste inchangé par rapport à 2019 et s'établit en moyenne à 0,62% en 2020**, soit un niveau supérieur de 23 points de base à celui du taux technique moyen du marché.

Étude réalisée par Gaëlle CAPITAINE avec la contribution de Frédéric AHADO.

SOMMAIRE

Chiffres Clés	4
Introduction : Enjeux et source d'étude.....	5
Le taux de revalorisation inférieur à 1,3% en 2020.....	7
1. Une nouvelle baisse significative du taux de revalorisation en 2020	7
1.1 Une baisse de -0,18 point du taux de revalorisation	7
1.2 Un resserrement des revalorisations en 2020.....	9
2. Un taux de revalorisation qui reflète la baisse du taux de rendement de l'actif	10
2.1 Une forte baisse de taux de rendement de l'actif et une hausse de la provision pour participations aux bénéficiaires	10
2.2 Une tendance à la baisse qui pourrait se poursuivre	12
3. Des évolutions similaires selon les types d'organismes et de contrats	13
3.1 Une baisse des taux de revalorisation sur tous les types de contrats	13
3.2 Les écarts de revalorisation s'amenuisent entre bancassureurs et autres assureurs	14
Un niveau de revalorisation minimale garantie qui diminue lentement mais de plus en plus contraignant.....	15
Des taux de chargement de gestion homogènes	15

Chiffres Clés



**1 181 milliards d'euros d'encours
d'assurance-vie individuelle en 2020**

= stable par rapport à 2019



Taux de revalorisation en 2020 : 1,28%

↘ 18 points de base par rapport à 2019 (1,46%)



Taux technique en 2020 : 0,39%

↘ 2 points de base par rapport à 2019 (0,41%)



Taux de chargement en 2020 : 0,62%

= stable par rapport à 2019

Introduction : Enjeux et source d'étude

L'année 2020 a été marquée par la combinaison d'une crise sanitaire et économique et d'un nouvel épisode de baisse des taux d'intérêt. Cet environnement perturbé renforce encore l'importance du suivi des principaux éléments caractérisant les contrats d'assurance-vie et de capitalisation, notamment les évolutions du taux de revalorisation et du taux technique. La baisse tendancielle des produits financiers continue en effet à réduire les marges de manœuvre des assureurs sur les supports euros et rend les taux techniques garantis sur ces supports de plus en plus contraignants. Dans cet environnement, la constitution régulière de réserves est un élément clé, destiné à accroître la résilience des assureurs en cas de forte volatilité.

Si les mois de confinement ont entraîné une hausse de l'épargne des ménages français, cette collecte n'a pas bénéficié à l'assurance vie. En effet, cette dernière a enregistré une forte décollecte nette (-7,0 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2020) résultant pour l'essentiel de la chute de la collecte brute pendant le premier confinement. Cette baisse est essentiellement expliquée par la forte décollecte des supports en euros (-30,9 milliards d'euros). La collecte sur les supports en unités de compte est restée quant à elle dynamique (23,9 milliards d'euros) et les arbitrages entre supports euros et supports unités de compte favorables à ces derniers à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

Cette étude présente l'évolution des taux de revalorisation servis sur les contrats individuels sur un échantillon de 92 organismes ayant commercialisé en 2020 des produits individuels (y compris contrats à groupes ouverts) – soit 25 247 versions de contrats, en augmentation de 2,4% par rapport à 2019. Les provisions mathématiques moyennes correspondantes s'élèvent à 1 181 milliards d'euros.

Dans la suite de l'étude, certains indicateurs sont présentés en fonction de la typologie des organismes, qui se répartissent de la façon suivante :

- 64 organismes relevant du code des assurances, dont 15 sont des filiales de groupes bancaires (ou bancassureurs)¹ ;
- 21 mutuelles relevant du code de la mutualité ;
- Enfin, 7 autres organismes relevant du code de la sécurité sociale – les données relatives à ces organismes ne sont pas présentées par manque de représentativité statistique.

¹ « Autres assureurs » désignera, dans la suite de la note, les 49 autres assureurs de cette classe.

Encadré 1 Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation - engagements à dominante épargne et retraite individuelle - concernés par l'étude

Typologie des contrats

Le champ des contrats couverts par l'étude correspond à ceux des catégories 1, 2, 4 et 5 de l'article A.344-2 du code des assurances, les catégories équivalentes étant considérées pour les organismes relevant du code de la mutualité ou du code de la sécurité sociale :

- catégorie 1 : contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres) ;
- catégorie 2 : contrats de capitalisation à primes périodiques ;
- catégorie 4 : contrats individuels d'assurance-vie à prime unique ou versements libres (y compris groupes ouverts) ;
- catégorie 5 : contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).

Nature des contrats

Les contrats à prime unique correspondent à des versements, en une seule fois, des fonds au moment de la souscription ; les contrats à versements libres permettent à l'assuré d'effectuer des versements à tout moment sur son contrat. Ils se distinguent ainsi des contrats à primes périodiques, pour lesquels des versements sont attendus à échéance régulière. Contrairement aux contrats d'assurance-vie (catégories 4 et 5), les contrats de capitalisation (catégories 1 et 2) ne comportent pas d'aléa lié à la durée de vie humaine.

Il est entendu par groupe ouvert toute association ou tout groupement formé en vue de la souscription de contrats d'assurance de personnes, ouvert aux adhésions individuelles, à la différence des assurances collectives qui s'adressent à des groupes fermés d'adhérents

(par exemple, les salariés d'une entreprise les membres d'une même profession). La revalorisation de ces derniers fait l'objet d'une publication dédiée.

Définition des variables

Provision mathématique moyenne : les différents taux calculés dans cette étude sont pondérés par la moyenne des provisions mathématiques d'ouverture et de clôture de chaque exercice.

Taux de revalorisation : Taux d'intérêt constitué du « rendement garanti et de la participation aux bénéfiques techniques et financiers » du contrat, tel que défini aux articles L.132-22 et A.132-7 du code des assurances, L.223-21 du code de la mutualité. Brut de taux technique et de prélèvements fiscaux et sociaux mais net de chargement sur encours, c'est le taux réellement servi aux assurés au titre de l'exercice N.

Taux technique : Le taux technique déclaré sur les contrats individuels est le taux maximal à partir duquel sont actualisés les engagements de l'assureur envers les assurés. Aucune application de frais n'est effectuée sur le taux technique déclaré. Il est fixé au moment de la souscription et limité par la réglementation applicable à cette date (A.132-1 du code des assurances). Le taux servi par l'assureur ne peut lui être inférieur. Il peut donc constituer une contrainte significative pour les assureurs ayant des taux techniques élevés.

Taux de chargement : Rapport entre les chargements de gestion, afférents au contrat, payés par l'assuré et les provisions mathématiques moyennes.

Le taux de revalorisation inférieur à 1,3% en 2020

1. Une nouvelle baisse significative du taux de revalorisation en 2020

1.1 Une baisse de -0,18 point du taux de revalorisation

Avec des taux bas voire négatifs en 2020 sur les emprunts obligataires de référence, les organismes d'assurance ont réalisé une nouvelle baisse des taux servis aux assurés sur les supports euros des contrats d'assurance vie à 1,28% en moyenne sur le marché contre 1,46% en 2019.

Bien que deux fois moins importante que celle de 2019 (-0,37 point), la baisse de -0,18 point enregistrée en 2020 est significative.

En effet, cette baisse est proche de celle observée en moyenne entre 2013 et 2017. Pour maintenir l'attractivité des produits, et malgré un environnement persistant de taux bas, les sociétés d'assurance-vie avaient freiné la baisse des taux de revalorisation en 2018 avec un effet rattrapage à la baisse en 2019 (cf. Graphique 1).

Graphique 1 Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques de 2012 à 2020



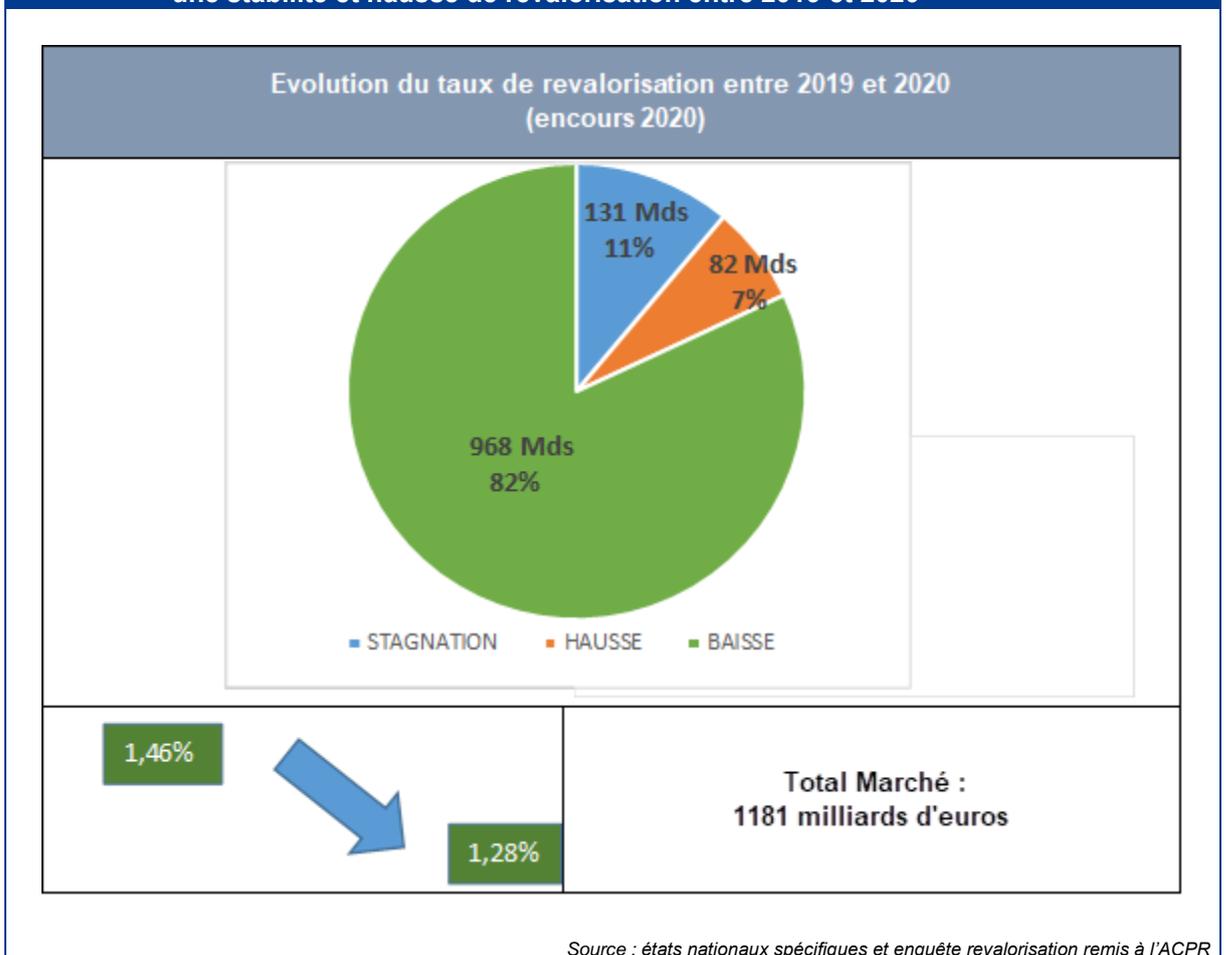
Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

La baisse de la revalorisation concerne en 2020, la très grande majorité des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

En effet, la part des encours affichant une baisse du taux de revalorisation atteint 82% après déjà 85% en 2019 (cf. Tableau 1). La part des encours dont le taux de revalorisation est stable, a augmenté de moitié par rapport à l'année précédente (11% contre 7% en 2019). Tandis que la part des encours ayant bénéficié d'une hausse reste faible à 7%.

Enfin, seulement 3,7% des encours a connu en 2020 une baisse de plus de 0,5% (contre 25% en 2019). La part des encours ayant bénéficié d'une hausse supérieure à 0,5% reste stable et représente 0,8% des encours totaux.

Tableau 1 Part des encours de contrats individuels ayant subi respectivement une baisse, une stabilité et hausse de revalorisation entre 2019 et 2020



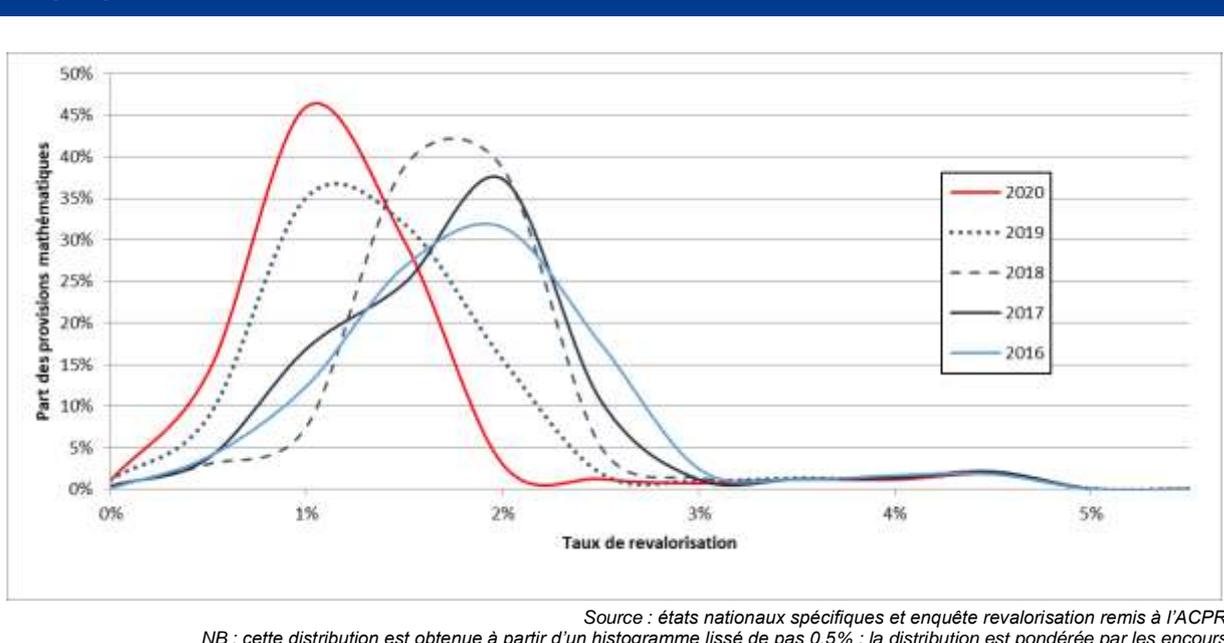
1.2 Un resserrement des revalorisations en 2020

L'évolution des taux moyens servis sur les contrats indique une baisse significative de la revalorisation moyenne depuis 2014. De plus, cette baisse de la moyenne s'est accompagnée d'un resserrement de la distribution des taux de revalorisation.

Ainsi, 50% des encours ont été revalorisés à un taux compris entre 0,90% et 1,50%, soit une fourchette de 0,60 point de pourcentage. Cette distribution est légèrement plus resserrée qu'en 2019 (0,68 point de pourcentage). Les pratiques restent relativement homogènes puisque cet écart évolue assez peu depuis 2011 entre 0,6% et 0,9% selon les années (cf. [Graphique 2](#)).

La part des encours les mieux rémunérés continue de se maintenir chaque année : 1,8% des encours restent ainsi rémunérés à un taux autour de 4,5%. La rémunération de ces contrats est en effet très souvent contrainte par des taux techniques élevés. En effet, moins de 1% des provisions mathématiques de ces contrats sont revalorisées à un taux supérieur au taux technique. À titre de comparaison, cette part s'élève à 92% pour l'ensemble des contrats.

Graphique 2 Distribution du taux de revalorisation de 2016 à 2020



2. Un taux de revalorisation qui reflète la baisse du taux de rendement de l'actif

2.1 Une forte baisse de taux de rendement de l'actif et une hausse de la provision pour participations aux bénéficiaires

Le taux de revalorisation suit la baisse du taux de rendement de l'actif (TRA)² observée depuis plusieurs années. Ce dernier a été directement atteint en 2020 par le prolongement du contexte de taux durablement bas voire leur passage en territoire négatif en 2020. Il baisse ainsi de 0,5 point à 2,1%.

L'écart entre TRA et taux de revalorisation fluctue selon les années et se situe à 0,8% en 2020 contre 1,1% en 2019 (cf. Graphique 3). Malgré cette relative diminution, les assureurs ont une nouvelle fois été en mesure d'alimenter leurs réserves avec une partie de la participation aux bénéficiaires non servie immédiatement aux assurés.

Le niveau de provisionnement de la participation aux bénéficiaires (PPB) augmente donc pour la 9^{ème} année consécutive. Il s'établit à 5,1% des provisions d'assurance-vie³ (contre 4,7% en 2019 et 4,3% en 2018), ce qui représente à présent l'équivalent de 4 années pleines de revalorisation (cf. Graphique 4). La poursuite de cette dotation à la PPB pourrait, en partie, être liée à l'évolution de la réglementation qui autorise, depuis 2019⁴, les assureurs à en intégrer une partie dans le calcul des fonds propres éligibles en couverture des exigences en capital.

Cette mesure a plus particulièrement bénéficié aux bancassureurs qui affichent traditionnellement un taux de provision pour participation aux bénéficiaires plus élevé que les autres assureurs, respectivement 6,1% et 3,3%. Le ratio de couverture du SCR des bancassureurs est désormais proche de celui des autres organismes.

Malgré la baisse des taux de revalorisation, l'assurance vie individuelle reste attractive, bénéficiant d'une fiscalité favorable, d'un capital garanti à tout moment et du rendement annuel définitivement acquis. De plus, en 2020, la revalorisation nette d'inflation (0,5%) s'est établie à 0,8%, soit la meilleure performance depuis 3 ans.

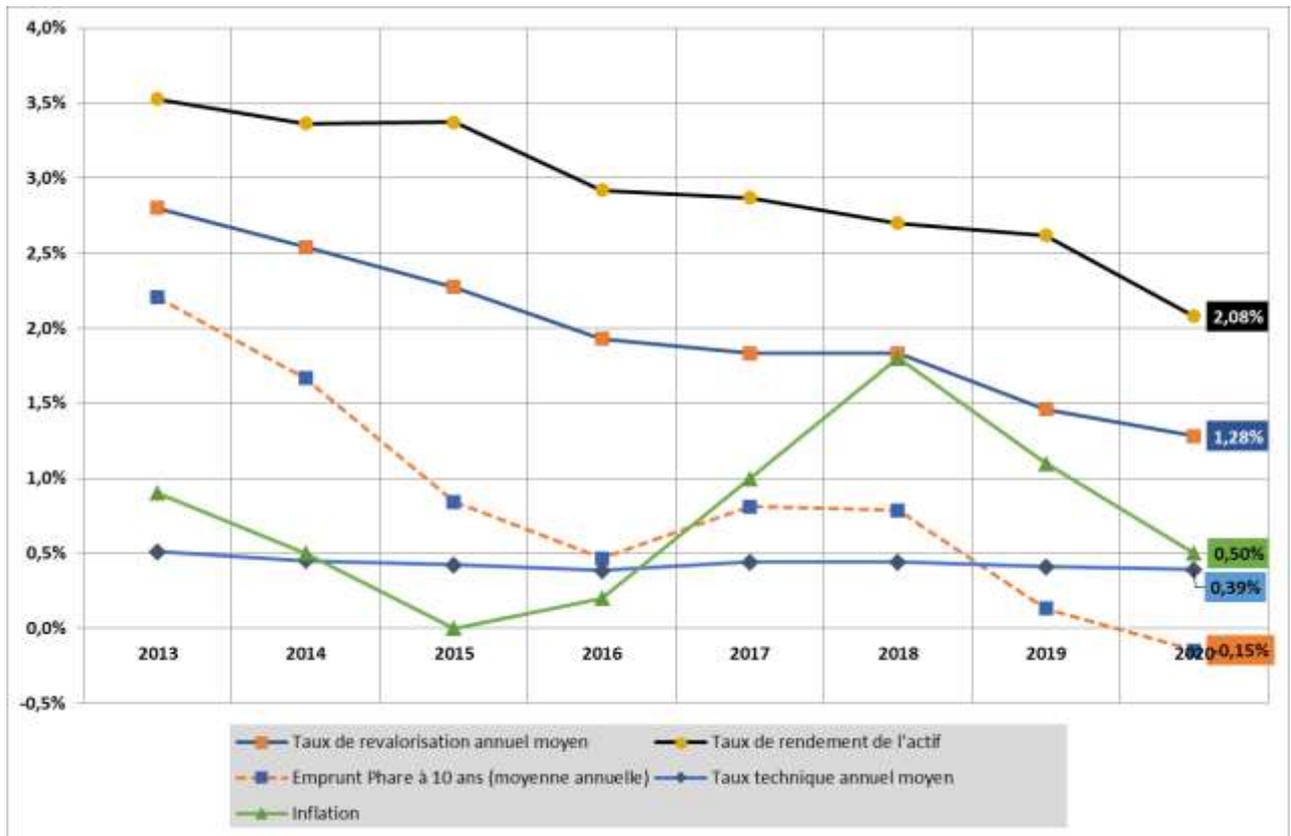
Par ailleurs, le taux technique moyen du marché, qui est garanti sur toute la durée du contrat, diminue lentement au fil des années. Il se situe, malgré sa baisse à un niveau bien supérieur à celui de l'OAT 10 ans, respectivement 0,39% et -0,15%. Si cette situation perdurait, elle pèserait inévitablement sur les rendements à long terme.

² Produits financiers des placements nets de charges financières des placements rapportés à la valeur nette comptable

³ Le stock de PPB est calculé pour l'ensemble du marché sur les catégories de 1 à 7.

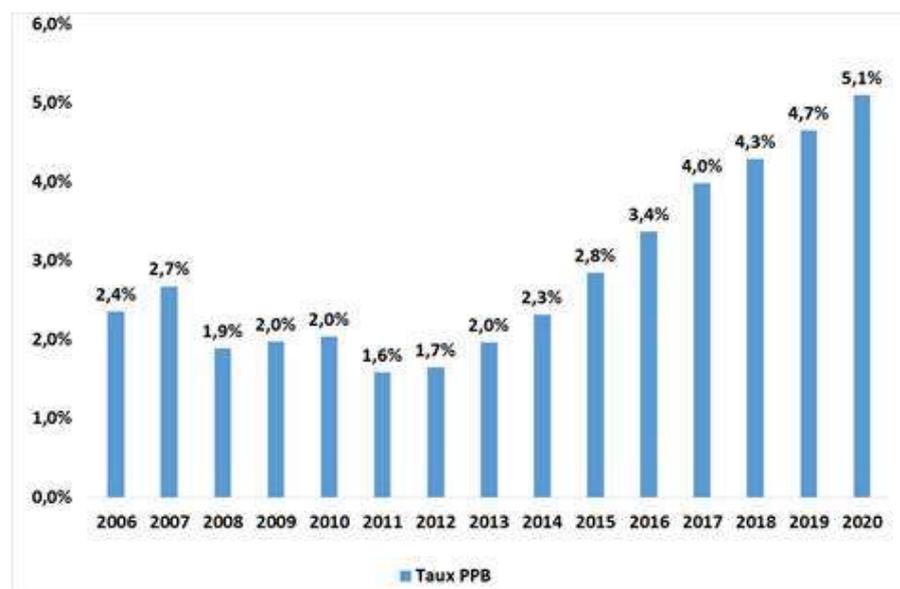
⁴ Pour mémoire, un arrêté relatif aux fonds excédentaires en assurance vie publié le 24 décembre 2019 permet aux organismes d'intégrer la PPB qui n'est pas exigible à un horizon inférieur à un an, dans le calcul des fonds propres éligibles en couverture des exigences en capital.

Graphique 3 Évolution comparée de différents taux d'actifs



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

Graphique 4 Évolution du taux de provisions pour participations aux bénéfices (PPB)



Source : états nationaux spécifiques remis à l'ACPR

2.2 Une tendance à la baisse qui pourrait se poursuivre

Le contexte de baisse durable des taux d'intérêt continue de peser sur les organismes d'assurance. Ces derniers enregistrent une baisse du rendement des actifs placés en représentation des engagements du fonds euros, liquide et garanti à tout moment.

L'allocation d'actifs, orientée majoritairement vers les obligations d'État et d'entreprises de bonne qualité, implique pour les assureurs, une sensibilité à la chute des taux obligataires de ces dix dernières années, qui a vu l'OAT à 10 ans passer de plus de 3% en 2010 à -0,15% en 2020.

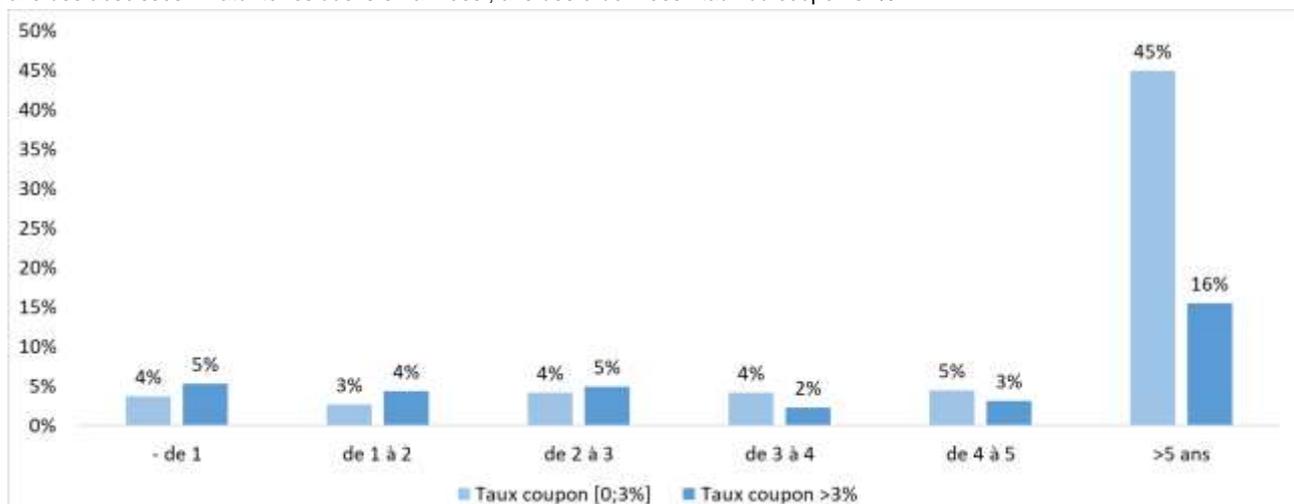
Les obligations dont le taux est supérieur à 3% représentent 35% du montant des obligations à taux de coupons fixes détenues par les assureurs fin 2020 contre 41% fin 2019 et 48% fin 2018. Près de la moitié de ces obligations arriveront à échéance d'ici moins de quatre ans (cf. Graphique 5).

La rentabilité des portefeuilles s'érode chaque année à cause du renouvellement des obligations arrivant à échéance et l'investissement d'une partie des primes nettes encaissées, sur des titres à rendements sensiblement plus faibles voire négatifs en 2020.

De ce point de vue, la baisse de la collecte enregistrée en 2020 est favorable aux assureurs. Néanmoins, elle n'a qu'une influence marginale sur la dilution des actifs généraux des assureurs, dont le rendement financier moyen s'inscrit en forte baisse à 2,1% en 2020.

Graphique 5 Répartition des montants détenus d'obligations à taux de coupons fixes, en fonction de la maturité résiduelle, avant mise en transparence des OPC, au 4e trimestre 2020

axe des abscisses : maturité résiduelle en années ; axe des ordonnées : taux du coupon en%

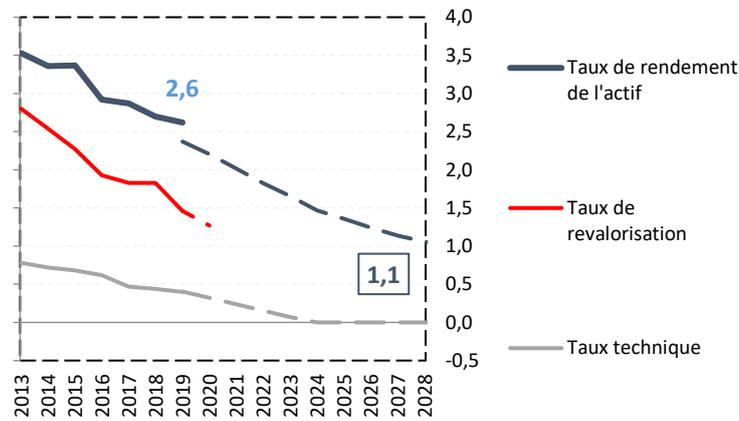


Source : Etats solvabilité 2 remis à l'ACPR

Sous l'hypothèse d'un réinvestissement des titres à taux fixe arrivant à échéance dans des obligations à taux 0%, cette baisse du taux de rendement de l'actif pourrait se poursuivre à un rythme d'environ -15 points de base par an à horizon 10 ans (cf. Graphique 6). La dilution du

rendement des actifs est particulièrement critique pour les acteurs qui garantissent des taux de revalorisation élevés et pour ceux dont les produits financiers servent à compenser des chargements insuffisants prélevés sur les contrats.

Graphique 6 Projection du taux de rendement de l'actif (TRA) à horizon 10 ans (en pourcentage)



Source : Etats solvabilité 2 remis à l'ACPR ; Note : Projections à partir de 2020 (hors plus ou moins-values réalisées pour le TRA).

3. Des évolutions similaires selon les types d'organismes et de contrats

3.1 Une baisse des taux de revalorisation sur tous les types de contrats

Le taux de revalorisation des contrats d'assurance-vie à prime unique ou versements libres (catégorie 4), qui représentent plus de 90% des provisions mathématiques, se situe à 1,26% en 2020 en baisse de 16 points de base par rapport à 2019.

La plus forte baisse est enregistrée sur les contrats de capitalisation à primes uniques ou versements libres (catégorie 1) dont la rémunération est la plus faible à 1,22%, en baisse de 30 points de base par rapport à 2019.

Plus fortement contraints par des taux techniques élevés, les contrats à primes périodiques affichent des taux de revalorisation supérieurs. Ainsi, les contrats de capitalisation à primes périodiques (catégorie 2) restent les mieux rémunérés à 3,24%. Les contrats d'assurance-vie à primes périodiques (catégorie 5) passent sous les 2% de rémunération, à 1,89% en baisse de 18 points de base par rapport à 2019 ([Tableau 2](#)).

Tableau 2 Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques par type de contrat

Catégorie de contrat	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	3,17%	3,05%	2,73%	2,49%	2,07%	1,90%	1,87%	1,52%	1,22%
2	3,81%	3,78%	3,68%	3,60%	3,63%	3,42%	3,43%	3,26%	3,24%
4	2,89%	2,78%	2,52%	2,24%	1,90%	1,80%	1,80%	1,42%	1,26%
5	3,11%	3,02%	2,92%	2,75%	2,71%	2,21%	2,28%	2,07%	1,89%
TOTAL	2,91%	2,80%	2,54%	2,27%	1,93%	1,83%	1,83%	1,46%	1,28%

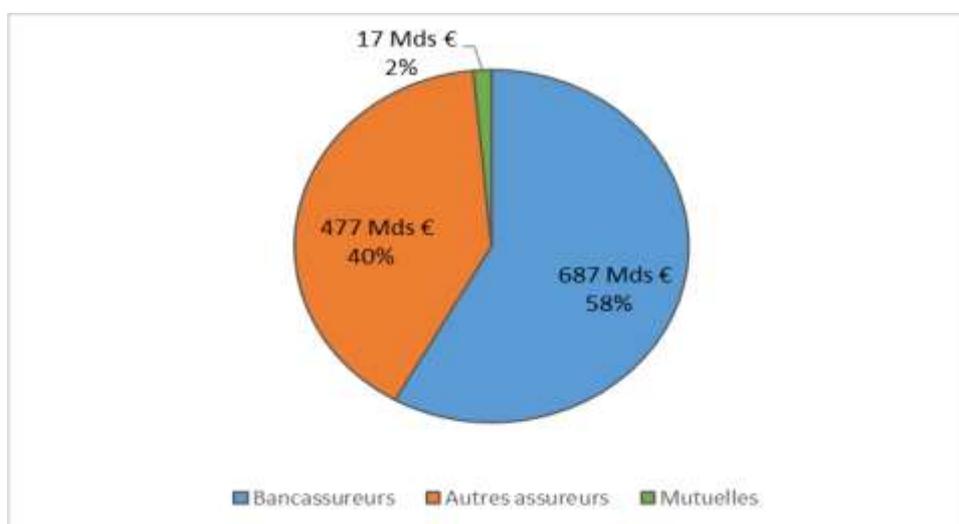
Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

3.2 Les écarts de revalorisation s'amenuisent entre bancassureurs et autres assureurs

Les bancassureurs, qui représentent près de 60% des encours d'assurance-vie et de capitalisation

en 2020, pèsent fortement sur le taux moyen observé sur le marché.

Graphique 7 Répartition des provisions mathématiques par types d'organismes en 2020



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

En 2020, les bancassureurs continuent à afficher les taux de revalorisation les plus bas du marché à 1,18%, en baisse de 13 points de base par rapport à 2019. Les mutuelles restent très au-dessus du reste du marché avec un taux de revalorisation moyen supérieur à 2% (2,16%), en baisse de 17

points de base. Les autres assureurs servent également une revalorisation plus élevée, à 1,40% mais ils enregistrent une baisse plus importante de 23 points de base en 2020 (cf. [Graphique 8](#)).

Graphique 8 Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques par types d'organismes depuis 2012



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

NB : Les institutions de prévoyance, qui représentent une part très faible du marché de contrat d'assurance-vie et de capitalisation avec seulement 100 millions de provisions mathématiques, ne sont pas représentées dans le graphique

Les décisions de revalorisation peuvent dépendre de différents critères et décisions de gestion. Ainsi, pour servir une revalorisation plus élevée, les « autres assureurs » s'appuient notamment sur un taux de rendement de l'actif⁵ (TRA) moyen supérieur à celui des bancassureurs (cf. Tableau 3) : respectivement 2,2% contre 1,9% en 2020.

Par ailleurs, le niveau de provisionnement de la participation aux bénéfices, qui permet de lisser dans le temps le taux servi aux assurés, est en moyenne plus élevé pour les bancassureurs (6,1%) que pour les « autres assureurs » (3,3%).

Tableau 3 Taux de rendement de l'actif de 2011 à 2020

TRA	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assureurs traditionnels	3,6%	3,8%	3,6%	3,5%	3,5%	3,3%	3,1%	2,9%	2,9%	2,2%
Bancassureurs	2,6%	3,3%	3,5%	3,3%	3,3%	2,8%	2,8%	2,5%	2,5%	1,9%
Total Marché	3,0%	3,5%	3,5%	3,4%	3,4%	3,0%	2,9%	2,7%	2,6%	2,1%

Source : états nationaux spécifiques

⁵ Le TRA est une composante essentielle du résultat des engagements à dominante épargne. Il est mutualisé entre les engagements individuels et collectifs.

Un niveau de revalorisation minimale garantie qui diminue lentement mais qui devient de plus en plus contraignant

Le taux technique moyen rattaché aux contrats individuels d'assurance-vie poursuit sa tendance à la baisse depuis plusieurs années. Il s'établit à 0,39% en 2020 contre 0,41% en 2019 (cf. Tableau 4).

Dans le contexte actuel de taux durablement bas pesant sur les revenus financiers des assureurs, ce taux constitue toutefois une contrainte de plus en plus significative pour certains organismes.

Tableau 4 Taux technique moyen pondéré par les provisions mathématiques des organismes entre 2011 à 2020

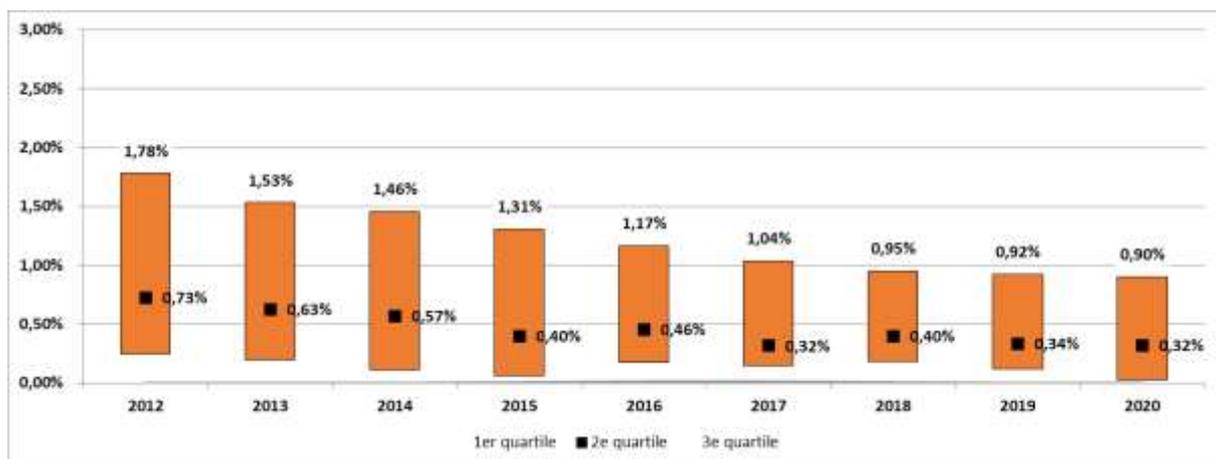
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux technique moyen	0,71%	0,57%	0,51%	0,45%	0,42%	0,38%	0,44%	0,44%	0,41%	0,39%

Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

Le taux technique moyen du marché s'adapte lentement à l'environnement actuel de taux bas. En effet, bien que les taux garantis sur les nouveaux contrats souscrits soient faibles voire nuls depuis plusieurs années, certains assureurs continuent à avoir dans leurs portefeuilles un stock d'anciens contrats à taux techniques élevés.

Ainsi, 25% des organismes (soit 10% des provisions mathématiques totales) affichent encore un taux technique moyen supérieur ou égal à 0,90%. Bien que ce dernier soit en baisse régulière puisque qu'il s'établissait à 1,78% en 2012, un tel niveau de garantie représente une contrainte forte pour les organismes concernés (cf. Graphique 9).

Graphique 9 Évolution du taux technique moyen par organisme depuis 2012



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

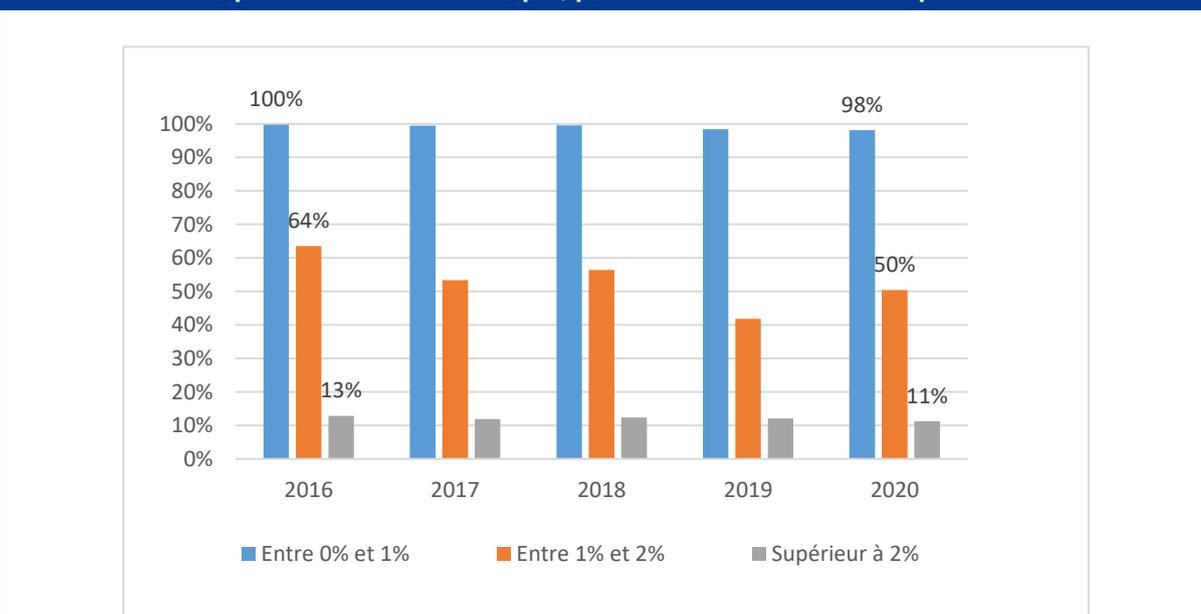
Toutefois, pour la majorité des contrats, le taux technique reste inférieur au taux de revalorisation attribué aux assurés ce qui indique qu'en moyenne sur la marché la contrainte liée à cette garantie reste limitée.

Ainsi, en 2020, 96% des encours dont le taux technique est compris entre 0 et 1% ont un taux de revalorisation supérieur au taux technique (cf. Graphique 10).

Ce pourcentage a tendance à diminuer légèrement puisqu'il se situait à 100% en 2016. Ainsi, le taux de revalorisation n'est pas toujours supérieur au taux technique, même lorsque ce dernier est faible.

Enfin, seulement 11% des encours dont le taux technique est supérieur à 2% ont un taux de revalorisation supérieur au taux technique. Cette part reste stable dans le temps.

Graphique 10 Part des provisions mathématiques dont le taux de revalorisation est supérieur au taux technique, par tranche de taux technique



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

Aide à la lecture : En 2020, 96% des encours dont le taux technique est compris entre 0 et 1% ont un taux de revalorisation supérieur au taux technique.

Des taux de chargement de gestion homogènes et stables en 2020

Le taux de chargement reste inchangé à 0,62% en moyenne en 2020. Si le taux de revalorisation des contrats déclaré par les organismes (1,28% en 2020) est un taux net de chargement de gestion, ce dernier doit être soustrait de la garantie apportée aux assurés par le taux technique déclaré⁶.

En moyenne pour l'ensemble du marché, ce taux de frais prélevés par les assureurs est supérieur au taux technique d'environ 0,2 point de pourcentage (cf. tableau 5). En effet, de nombreux bancassureurs notamment, ont un taux de chargement de gestion supérieur au taux technique (Graphique 11).

Tableau 5 Évolution du taux technique moyen et du taux de chargement de gestion pondéré par les provisions mathématiques selon le type d'organismes entre 2018 et 2020

Taux de chargement de gestion	Bancassureurs	Autres assureurs	Mutuelles	Marché individuel
2020	0,65%	0,58%	0,58%	0,62%
2019	0,65%	0,58%	0,57%	0,62%
2018	0,64%	0,60%	0,54%	0,62%

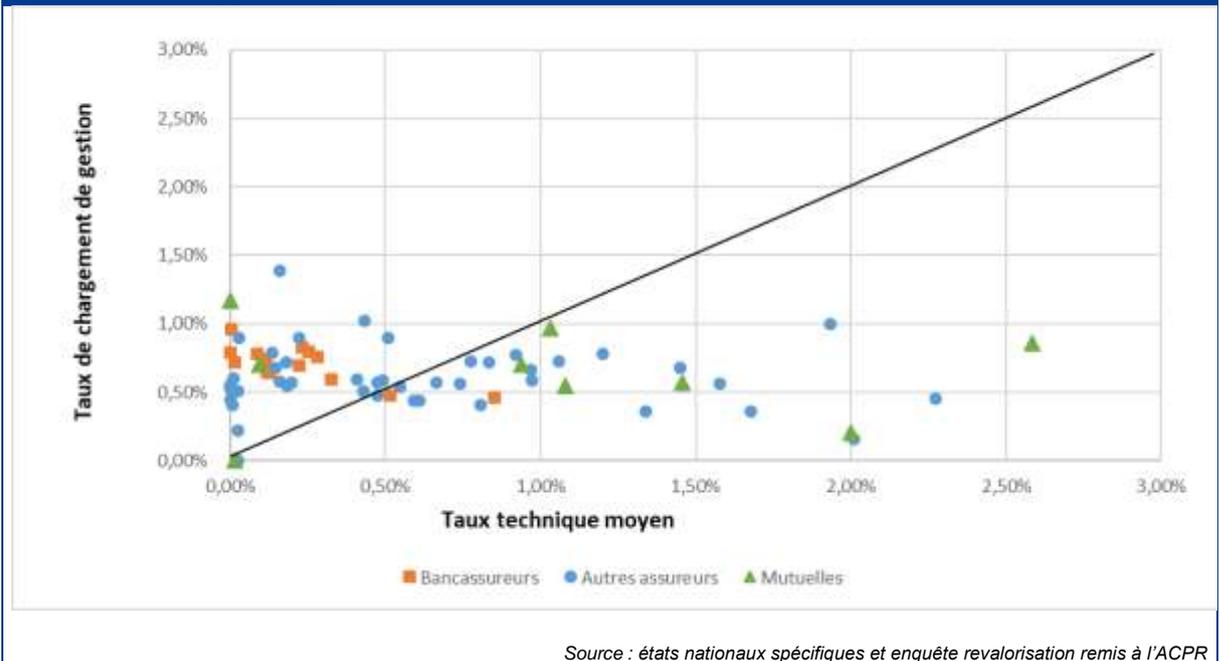
Taux technique moyen	Bancassureurs	Autres assureurs	Mutuelles	Marché individuel
2020	0,28%	0,54%	1,33%	0,39%
2019	0,32%	0,55%	1,42%	0,41%
2018	0,34%	0,55%	1,47%	0,44%

*NB : Les taux techniques et taux de chargement de gestion moyens peuvent différer de ceux publiés en 2018 : des remises ou corrections postérieures à la publication et apportées par certains organismes en sont à l'origine
Les taux techniques et les taux de chargement de gestion des mutuelles diffèrent de ceux publiés en 2019 : ils ont été établis sur un échantillon constant représentant 97% de l'encours des mutuelles. Ce changement de méthode permet de mieux évaluer l'évolution des taux entre 2018 et 2020.*

Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

⁶ À la différence du taux de revalorisation, aucune application de frais n'est effectuée sur le taux technique.

Graphique 11 Taux de chargement de gestion en fonction du taux technique moyen selon le type d'organisme en 2020

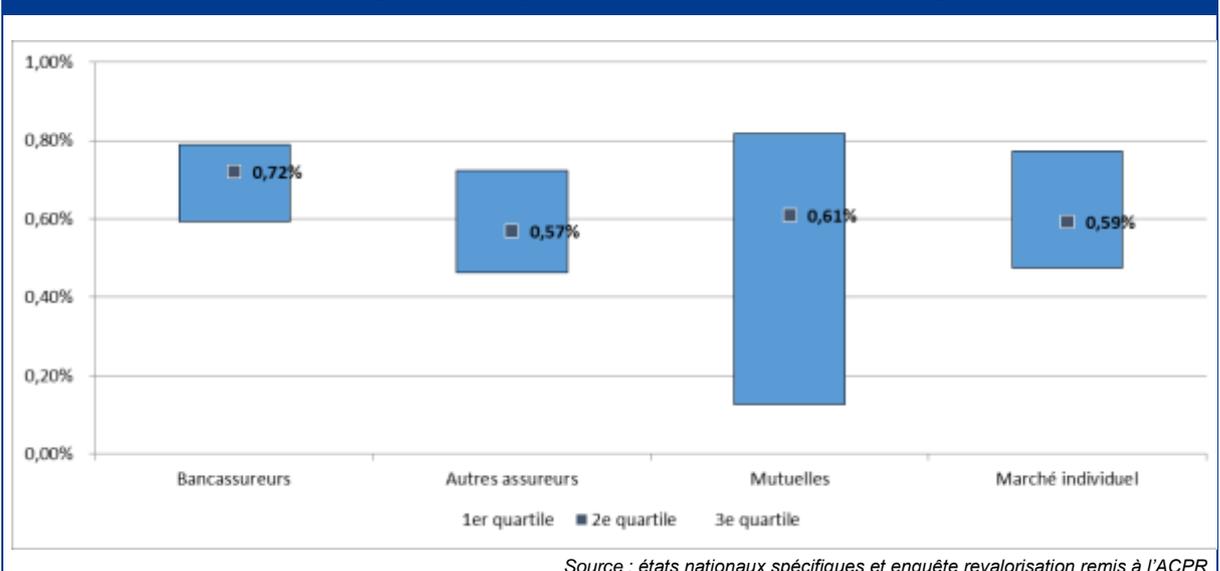


Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR

Les taux de chargement de gestion moyen diffèrent assez peu selon le type d'organisme mais la dispersion est en revanche plus ou moins importante. Ainsi, les bancassureurs pratiquent les taux de chargement de gestion les plus élevés de façon très homogène. En effet, la médiane se situe à 0,72% et 50% d'entre eux appliquent un taux de chargement moyen compris entre 0,59% et 0,79%.

Les autres assureurs affichent des taux de chargement de gestion moyens plus faibles avec une médiane à 0,57% et 50% d'entre eux se situant entre 0,46% et 0,72%. Enfin, à l'opposé, les mutuelles affichent une médiane à 0,61% et les taux les plus hétérogènes : 50% des mutuelles appliquent ainsi entre 0,13% et 0,82% de taux de chargement.

Graphique 12 Taux de chargement de gestion moyen selon le type d'organisme en 2020



Source : états nationaux spécifiques et enquête revalorisation remis à l'ACPR